



NOTES:
 Dimension minimale des panneaux :
 900 mm x 900 mm
 Durée des travaux : ± 1 jour
 Longueur zone travaux : ± 350 mètres
 Le tout en conformité avec la planche TCD 007 et le tome V des normes du MTQ. Les panneaux devront être installés à une hauteur minimale de 1.2 mètre et une distance max. de 3.5 mètres de la voie.
 L'installation des panneaux sera réalisée en conformité avec les planches TCD-092/093/097.
 L'installation de la signalisation devra débuter du côté opposé à l'entrave et en se déplaçant toujours dans le sens de la circulation pour terminer par le côté affecté par les travaux.
 L'enlèvement de la signalisation se fera en débutant par l'aire de travail pour ensuite se poursuivre par les panneaux les plus éloignés aux approches du chantier. L'enlèvement de la signalisation se termine du côté opposé à l'aire de travail.

**PLAN DE SIGNALISATION
 CHEMIN DE DÉTOUR**

**DÉVELOPPEMENT RENÉ-RICHARD
 PHASE 3**

DATE D'ÉMISSION: 2020/06/11

SCEAU:



**DESSINÉ PAR: PHILIPPE LAVOIE, ing.
 VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE LAVOIE, ing.**

ÉCHELLE: N/A PAGE: 1 DE 1